

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public FO

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°165

1 euro

mars-avril 2018

Déposé le 20 / 04 / 18.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Assemblée générale des syndiqués

(congrès départemental du SNUDI FO 13)

Lundi 28 mai à Marseille

Réservez dès maintenant cette date !

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le SNUDI-FO 13 à la manif du 22 mars



**Direction d'école : la coupe est pleine !
Les revendications doivent être satisfaites.
Signez la pétition !**

Pages 3-4

Vos représentants FO :

*Liste aptitude directeur,
Stages longs Congé formation
Priorités médicales et sociales
Temps partiels
Classe exceptionnelle
Brigades REP+ Carte scolaire*

**Conférence nationale
"inclusion scolaire" FNEC FP FO**

Page 5

**Non aux attaques
contre la maternelle !**

Page 5

**Pour plus d'actualité,
consultez notre site
www.snudifo13.org
et nos mails d'inFO !**

**Soutien aux cheminots
en grève !**

Page 6

Adhésion

page 6

**Se syndiquer, le premier des droits ...
qui permet de faire respecter tous les autres !**



Editorial : intervention de Frank Neff, secrétaire départemental du SNUDI FO 13 au congrès de l'UD FO 13, le 22 mars (extraits)

Je vous apporte le salut fraternel du SNUDI-FO 13, qui m'a mandaté pour le représenter à ce 30^{ème} congrès départemental. (...)

Le retour aux 4 jours ...

En 2014, notre position et nos revendications claires sur les rythmes scolaires nous avaient propulsé en première ligne. Depuis, nous avons toujours maintenu le cap, en revendiquant l'abrogation des différents décrets Peillon, Hamon, Vallaud Belkacem et Blanquer qui, loin de remettre en question ceux de ses prédécesseurs, accentuent la marche forcée vers l'autonomie des établissements scolaires et la territorialisation-dénationalisation de l'école de la république en laissant les maires décider de l'organisation générale du temps scolaire et périscolaire et avec comme corollaire la destruction du statut des personnels enseignants et territoriaux.

C'est en refusant systématiquement la cogestion proposée par les collectivités locales de siéger aux comités de pilotage, c'est en défendant avec pugnacité notre mandat et en préservant ainsi notre indépendance que nous sommes en passe d'atteindre notre objectif, conforme à la volonté de la majorité des enseignants et des parents : je suis en effet en mesure de vous annoncer aujourd'hui que 100% des 116 communes des Bouches du Rhône vont repasser au rythme des 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

La méthode du gouvernement

Aujourd'hui, les attaques du gouvernement contre les salariés, les fonctionnaires (état, hospitaliers, territoriaux) et les enseignants que nous sommes n'ont jamais été aussi fortes : (...) Tous nos acquis passent à la moulinette de ce gouvernement qui n'obéit qu'aux directives européennes, pour le compte des grosses entreprises dont les capitaux et les bénéfices n'ont jamais atteint autant de records !

La méthode du gouvernement est maintenant bien rodée : que ce soit pour la santé, l'école ou la SNCF, il fixe d'abord la feuille de route puis il invite les organisations syndicales à s'inscrire dans une multitude de réunions pour la mettre en œuvre, c'est ce qu'il appelle la "concertation". Après la loi travail ou la liquidation du bac, ce ne sont pas moins de 70 réunions qui sont prévues par exemple à la SNCF !

C'est pourquoi, on ne peut que se féliciter encore de la décision de notre Fédération Générale des Fonctionnaires FO de ne pas participer aux différents groupes de travail relatifs au Forum de l'Action publique, entraînant avec elle la CGT et Solidaires et dénonçant la "mascarade

permettant au gouvernement d'afficher un prétendu 'dialogue social' puisque "aucune marge de discussion n'est possible dans cet exercice contraint de 'co-construction'".

Pour preuve, ce qui vient de se passer avec la discussion sur le projet de réforme de la formation professionnelle de la ministre du travail, madame Pénicaud. Alors que les organisations syndicales et patronales acceptent tant bien que mal de se mettre finalement d'accord sur un texte, le gouvernement estime que les partenaires sociaux n'ont pas "bien fait le travail". La ministre du Travail prétend même qu' "ils n'ont pas traité le sujet". Bref elle jette la copie à la poubelle et annonce qu'elle va présenter ses décisions sans tenir compte des accords avec les organisations syndicales ...

Mes camarades, ce qui s'est passé est sans précédent ! Jamais aucun autre gouvernement n'avait osé faire cela ! Et je vous pose la question, avec cette méthode imposée par ce gouvernement, n'est-ce pas la place des organisations syndicales et la démocratie qui sont maintenant en jeu ?(...)

FO syndicat indépendant

N'est-ce pas la preuve que cette "concertation imposée" ne peut se faire que sur la base des projets et des objectifs du gouvernement et vise à lier toutes les organisations syndicales qui participent à la mise en œuvre de ses réformes ?

En tout cas c'est la conclusion des nombreuses discussions que nous avons tenues dans nos instances. Nous estimons qu'il est temps de mettre un terme à cette méthode : il n'y a rien à concerter avec ce gouvernement ! FORCE OUVRIERE qui est attachée à son indépendance et à la défense des revendications n'a rien à faire et rien à gagner à participer à ces réunions : c'est un piège dans lequel il faut cesser de tomber !

Notre rôle, au contraire, c'est d'informer nos collègues sur la réalité des choses, face aux discours souvent mensongers et hypocrites du gouvernement et des grands patrons, c'est de préciser les revendications et de discuter des moyens d'action à mettre en œuvre pour les faire aboutir, en toute indépendance !

C'est en préservant notre orientation et notre indépendance, notre "ADN" à Force Ouvrière et en défendant les revendications individuelles et collectives, générales ou particulières, le statut et les conditions de travail que nous pourrons à nouveau "transformer l'essai" pour ces élections paritaires 2018.

DIRECTION D'ECOLE : LA COUPE EST PLEINE LES REVENDICATIONS DOIVENT ÊTRE SATISFAITES !

Conséquence directe des dernières contre-réformes touchant l'école publique, la charge de travail des directeurs d'école ne cesse de s'alourdir :

- ▶ la suppression de milliers de postes d'EVS –aide à la direction, en plus de jeter des milliers de salariés en situation précaire au chômage, a considérablement détérioré les conditions de travail des directeurs ;
- ▶ les tâches découlant de l'inclusion scolaire systématique se multiplient : convocation, organisation et compte rendu des équipes éducatives, transmission des GEVASCO, organisation de l'emploi du temps des AESH ou AVS, participation aux équipes de suivi, rédaction d'IP parfois source de tensions avec les parents...
- ▶ les mesures dites de sécurité renforcée (Vigipirate, PPMS incendie, PPMS Attentat intrusion, PPMS risques majeurs) imposent aux directeurs de mettre en place des protocoles alors qu'ils n'en n'ont pas les compétences ;
- ▶ même si l'on peut se féliciter que la plupart des écoles (+ de 80 %) reviennent à la semaine de 4 jours, les PEdT demeurent. Les directeurs subissent de plein fouet les conséquences de la territorialisation de l'École : ingérence dans l'école des élus locaux, multiplication des réunions de concertation avec les mairies pour l'organisation du périscolaire...
- ▶ le développement des applications (ONDE, LSUN, AFFELNET, IDEAL...) contraint les directeurs à sans cesse s'adapter et utiliser des outils toujours plus chronophages, parfois sans même disposer d'un ordinateur récent ou d'une connexion internet dans leur bureau !
- ▶ la liaison école-collège et les dispositifs REP+ multiplie contraintes et réunions institutionnelles.

Dans le même temps, le ministère et les inspecteurs d'académie multiplient les groupes de travail sur la « simplification des tâches des directeurs » qui ne répondent en rien aux revendications des directeurs. Pire encore, loin de viser à alléger les tâches de direction, ces réunions visent à organiser les missions des directeurs de manière différenciée suivant les académies, remettant ainsi en cause la réglementation nationale reposant sur le décret de 1989. Plus ces groupes de travail se déroulent, plus les conditions de travail se dégradent !

Dans cette situation, ce n'est pas un statut de l'école et/ou du directeur qui pourrait, comme par magie, créer les postes nécessaires pour améliorer le régime de décharge ou attribuer une aide à la direction par école. Bien au contraire, un tel statut ne pourrait aboutir qu'à regrouper des écoles dans des établissements locaux d'enseignement avec un seul super-directeur, isolé de ses collègues et soumis encore plus à la tutelle des collectivités locales et du ministère. Le SNUDI-FO réaffirme que le directeur est un professeur des écoles qui n'a pas vocation à devenir la courroie de transmission du ministre voire des élus locaux pour faire passer les contre-réformes auprès des adjoints.

Le SNUDI-FO n'accepte pas la dégradation continue des conditions de travail des directeurs.

Le SNUDI-FO va demander audience au ministre Blanquer pour porter les revendications ci-dessous, en premier lieu celle de l'abaissement significatif du seuil d'attribution des décharges, seuil qui demeure largement insuffisant et ne permet pas aux directeurs de remplir correctement leurs missions.

Il invite tous les directeurs d'école à signer massivement la pétition que le syndicat ira porter au ministre.

Pétition à l'initiative du SNUDI-FO

Les signataires exigent :

- l'abaissement significatif du seuil d'attribution des décharges de service et le maintien intégral et l'extension des cadres départementaux plus favorables ;
- la prise en compte de toutes les classes dans le calcul des décharges de direction, y compris les CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire ;
- une réelle amélioration financière : 100 points d'indice pour tous ;
- une aide administrative pour chaque directeur avec des emplois statutaires de la Fonction publique ;
- la tenue de toutes les réunions durant le temps scolaire avec le remplacement du directeur par un titulaire remplaçant ;
- le transfert de la responsabilité de la rédaction des PPMS aux mairies, dans le cadre du plan communal de sauvegarde ;
- le rétablissement du cadre national de l'école publique et l'arrêt des processus de territorialisation, afin de préserver les directeurs comme leurs adjoints des ingérences et pressions locales ;
- le respect du décret de 1989 fixant les missions des directeurs.

Nom - Prénom	Fonction	Ecole	Commune	Signature

A retourner au SNUDI-FO

13 rue de l'Académie 13001 Marseille / Fax : 09 57 49 82 49 / Mail : contact@snudifo13.org

Assises "sur la place de la maternelle de demain" : le SNUDI-FO n'acceptera pas la transformation de l'école maternelle républicaine en simple structure territoriale d'accueil.

À l'ouverture des "assises de la maternelle" les 27 et le 28 mars, le président de la République en présence du ministre Blanquer a annoncé vouloir "**rendre obligatoire l'école maternelle à partir de 3 ans** dès 2019" (alors qu'**aujourd'hui 97,6 % des enfants sont scolarisés en maternelle**) en précisant "dans une école maternelle refondée" et "avec une reconception du temps scolaire et parascolaire le mercredi". De qui se moque –t-il ?

Un rapport de "France Stratégie" (service du premier ministre) **éclaire les enjeux**. Le rapport préconise un "système intégré d'accueil des jeunes enfants qui traite comme un bloc la période allant de 1 à 6 ans, avec l' "intervention, dans les écoles des professionnels du champ social, comme les éducateurs de jeunes enfants".

La spécificité de l'école maternelle disparaîtrait.

PE et agents des collectivités deviennent des "adultes" aux missions indifférenciées. Que deviendraient leurs statuts respectifs dans un tel processus ?

"La mise en œuvre des activités pédagogique"
placées sous l'autorité des collectivités.

Le décret du 1er mars modifie le statut des ATSEM pour introduire dans l'article 2 des missions de "mise en œuvre des activités pédagogiques". Pour la première fois, ces missions ne relèveront plus de l'Éducation nationale, mais

de l'autorité des collectivités territoriales. Ce serait un coup majeur porté contre l'école de la République et le statut de ses maîtres. De plus, ce nouveau statut des ATSEM leur imposerait d' "assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers", soit un transfert de responsabilité du ministère Éducation nationale sur les ATSEM individuellement, dans la logique des décrets Peillon/Hamon/Blanquer sur les rythmes scolaires. Ce transfert aboutira inévitablement à tarir le recrutement d'AESH, encore des mesures d'économies budgétaires ...

Le SNUDI-FO n'acceptera aucun transfert de compétences qui consisterait à transformer l'école maternelle en garderie, à remettre en cause le statut de fonctionnaire d'État des PE, pas plus que la FGF-FO n'accepte la logique de l'abandon de missions et le recours au contrat que le ministre de l'Action et des Comptes publics veut imposer, dans le cadre de CAP-2022 et ses 120 000 suppressions de postes.

Un cadeau aux écoles privées : *Avec ces mesures, le gouvernement pourra étendre l'application de la loi Debré de 1959 aux actuelles écoles maternelles et imposer aux communes de participer aux frais des écoles privées pour les enfants de 3 à 6 ans. Il favorise la concurrence contre l'école publique laïque.*

Pour le SNUDI-FO, la place de la "maternelle de demain" est au sein de l'Éducation nationale.

- ▶ **Avec des programmes nationaux ; avec des PE, fonctionnaires d'État, et une ATSEM par classe.**
- ▶ **Pour une école maternelle relevant de la seule Éducation nationale gratuite et laïque.**

Conférence inclusion scolaire systématique : un constat alarmant 250 participants venus de tous les départements, de tous les secteurs d'enseignement ... Laurence et Saïd étaient présents pour les Bouches du Rhône.

A l'initiative de la FNEC FP-FO, s'est tenue le 28 mars, une conférence sur le sujet de l'inclusion scolaire systématique rendue obligatoire par la loi PEILLON de 2013. Tous les témoignages attestent de la dégradation des conditions de travail et du caractère d'urgence de la situation. Le gouvernement réduit de manière drastique les moyens affectés à l'intégration/inclusion, et remplace des structures avec des personnels spécialisés par des "dispositifs" (existence des RASED menacée notamment). Et en lieu et place de l'organisation de formations

d'enseignants spécialisés, il a créé un CAPPEI sans valeur et recrute des AESH en situation précaire et sous payés. Toujours dans sa logique d'économies, le ministère encourage la remise en cause des EREA ; et des SEGPA, préférant inclure systématiquement les élèves qui en relevaient jusque-là. Ainsi cette dégradation constante conduit des centaines et des centaines d'enseignants à ne plus supporter cette détérioration de leurs conditions de travail qui mettent parfois leur sécurité ainsi que celle des autres élèves en danger.

A l'occasion de cette conférence, la FNEC FP FO a rappelé son exigence :

- **du rétablissement du droit à un enseignement spécialisé pour les élèves dont la situation l'exige, ce qui signifie le retour à une orientation au cas par cas des élèves selon la nature et le degré de leur handicap.**
- **du rétablissement et de la création de tous les postes, structures et établissements en fonction des besoins, ainsi que le retour à une réelle formation des enseignants exerçant dans l'enseignement spécialisé.**
- **de l'intégration de tous les personnels accompagnants des élèves en situation de handicap dans un corps de la fonction publique d'Etat.**

La FNEC FP-FO demande des négociations en urgence sur les conditions de travail des personnels.

Solidarité avec les cheminots en grève

Le Bureau National du SNUDI-FO se réunit alors que les cheminots sont en grève à l'appel de FO ; CGT ; SUD ; CFDT ; UNSA... pour le retrait du plan Spinetta - Macron. Depuis 48 heures, ils expriment par la grève leur refus de voir leur statut mis en pièce au nom de l'ouverture à la concurrence. Ils ont raison !

Comme l'indique le communiqué de la FNEC FP-FO du 5 avril : « *Les revendications et les exigences des salariés de la SNCF sont des revendications et exigences de tous les fonctionnaires, ce sont les revendications Force Ouvrière en défense des intérêts des salariés, en défense du service public républicain.* » « *Comme fonctionnaires avec les salariés de la SNCF, nous savons que la défense du statut des cheminots c'est la défense de tous les statuts, de toutes les conventions collectives, de tous les services publics, tous mis en cause à l'école, dans les*

universités, à l'hôpital et dans tous les services publics par la politique du gouvernement.»

Les PE sont confrontés à une offensive de même nature qui tend à la destruction du statut général et de leur statut particulier avec les rythmes scolaires ; PPCR ; l'inclusion systématique ; la remise en cause du droit à mutation et maintenant le projet de transformation de l'école maternelle avec des PE fonctionnaires d'État en jardins d'enfant territorialisés.

Pour ces raisons, **le Bureau National apporte tout son soutien aux cheminots en grève.**

Il appelle tous les syndicats départementaux à adopter également des motions de soutien aux cheminots en grève tant dans les réunions d'instances que dans les réunions des personnels 1er degré.

Montreuil, le 5 avril 2018

SNUDI FO 13 – Carte 2018

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille

→ Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"

- Encaissement en 2018, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2018

→ Paiement par virement(s) possible

- **Important** : communiquez-nous l'échéancier (dates et sommes) ordonné à votre banque
- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13: Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 / Clé : RIB 55 / Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2019 à joindre à la déclaration des revenus de 2018.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € (forfait stagiaire)		127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	(Echelons Hors-Classe de la grille de septembre 2017)				

Temps partiel : cotisation au prorata de ma quotité de Retraité : 77 € EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

.....à : TD / TP Echelon:..... PE /Insttit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

Une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion.

Représentants FO : défense des personnels

✿ CAPD Liste aptitude directeur, stages longs et congé formation du 15 mars 2018

Liste d'aptitude 2018

Sur 130 candidats (chiffres le plus bas depuis 2011), 35 étaient dispensés d'entretien devant la commission, 4 avec avis défavorable de leur IEN. La commission a rendu 9 avis défavorables. Le DASEN a tranché en cas de différence d'avis entre l'IEN et la commission, et privilégié l'avis de la commission. Nous avons demandé lecture des dossiers en litige et défendu les collègues dont nous connaissions la situation. Nous avons aussi

dans notre déclaration liminaire défendu les conditions de travail des directeurs (à retrouver sur notre site). Il est à noter qu'un mot nouveau apparaît de plus en plus dans les critères de direction, de promotions, c'est le mot loyauté, dont les collègues devraient faire preuve. Nous nous interrogeons sur ce vocable utilisé pour reconnaître la qualification d'un enseignant...

Départs en formation stages longs (CAPPEI)

33 candidats partiront en formation soit SEGPA, soit ULIS-UE, soit RASED (uniquement ancienne option E). Nous revendiquons, plus que jamais, en raison de la situation, dans les écoles, due notamment à l'inclusion scolaire, le rétablissement et la création de tous les

postes, structures et établissements en fonction des besoins, ainsi que le retour à une réelle formation des enseignants exerçant dans l'enseignement spécialisé (cf conférence nationale de la FNEC sur l'inclusion scolaire le 28 mars).

Congé formation professionnelle

20 départs sont accordés aux personnes ayant fait en général 6 demandes. Nous sommes loin de la satisfaction des 380 demandes déposées, soit 5,26% de taux de satisfaction. Le SNUDI FO 13 est le seul syndicat, lors des instances paritaires départementales, à dénoncer le mode de calcul dans les Bouches du

Rhône, qui n'est pas fait sur la masse salariale. Ce qui a permis de baisser le nombre de départs (ratio retenu de 0,20% par rapport au nombre d'Equivalent Temps Plein). Le SNUDI FO revendique la satisfaction des demandes au maximum avant la 3^{ème} demande.

✿ Priorités médicales et sociales, Groupe de Travail du 15 mars 2018

Priorités médicales

Sur 154 demandes, 68 ont été accordées (soit 44,15%), dont 49 à titre définitif (soit 31,81% des demandes). Nous avons demandé lors du GT au médecin de prévention les raisons du refus de la bonification, tout en restant dans le cadre du secret médical. Cela nous permet de répondre aux collègues,

qui peuvent parfois apporter d'autres pièces justificatives pour étayer leur dossier. Nous invitons les collègues à prendre contact avec nous pour constituer leur dossier bien à l'avance, car les délais sont importants pour obtenir par exemple la RQTH.

Priorités sociales

Sur les 41 demandes, seules 17 ont été accordées dont pour la plus grande partie à titre provisoire. Là

aussi, nous invitons les collègues à nous contacter dès la parution de la circulaire.

Les collègues refusés pour une priorité médicale ou sociale sont souvent en grande détresse car le mouvement est tellement contraint qu'il leur est difficile d'obtenir un poste près de chez eux, permettant d'améliorer leur santé ou conditions de vie (blocages des postes stagiaires, fermetures, postes profilés...).

✿ Temps partiels

Cette année, 1518 demandes sont faites pour le temps partiel hebdomadaire, 125 pour un temps partiel annualisé. Pour le 80% dit "hebdomadaire", aucune demande sur autorisation n'a été faite. Nous avons informé les collègues des annonces faites dans les différentes instances de réduire le nombre de temps partiel sur autorisation, confirmé par la lettre de motivation que les enseignants devaient rédiger pour se justifier d'une demande de temps partiel. Pour le SNUDI FO, les temps partiels sur autorisation ne doivent pas être une "variable d'ajustement" pour combler les postes manquants, postes que nous avons demandés en CTSD ni pour pallier le manque de recrutement au concours professeurs des écoles. L'an passé, tous les temps partiels étaient accordés, cette année des critères sont précisés, et pour l'année 2019 qu'en sera-t-il ?

Le SNUDI FO 13 revendique plus que jamais : "aucun enseignant ne doit être exclu du droit au temps partiel" !



✿ Classe exceptionnelle

Pour la classe exceptionnelle 2017, ce sont 146 collègues, qui ont été promus (119 pour le premier vivier et 27 pour le second). Le barème adopté par la CAPD n'est pas celui que nous vous avons indiqué (nombre égal à la durée d'appel dans l'échelon et à la valeur professionnelle) mais un classement par année de naissance et par genre.

Dernier promu classe exceptionnelle 2017	Premier vivier	Second vivier
Homme	22/07/1959	06/08/1962
Femmes	29/08/1959	14/12/1961

La campagne pour la classe exceptionnelle 2018 est ouverte depuis le 9 avril jusqu'au 25 avril (report de l'ouverture initiale du 3 au 16 avril.)

Le SNUDI FO, qui n'a pas signé le protocole PPCR (Parcours Professionnelle Carrières et rémunérations) revendique l'abrogation du décret du 5 mai 2017. Sa mise en place révèle ce que nous avons toujours dénoncé, et même pire. Pour la classe exceptionnelle, comme pour la Hors Classe, c'est l'arbitraire contre les garanties statutaires, c'est l'individualisme contre les garanties collectives.

Le SNUDI FO revendique un déroulement de carrière qui permet à tous d'accéder à l'indice terminal de la classe exceptionnelle après une carrière complète.

✿ Brigades REP+

Le mercredi 4 avril, dans les locaux de l'Union Départementale Force Ouvrière, 60 brigades REP+ se sont réunis avec leurs organisations syndicales.

Après discussion, les décisions prises sont les suivantes : sortir un communiqué pour informer l'ensemble des collègues et faire signer une pétition, demander une audience intersyndicale en présence de deux délégués BD REP+ désignés. La situation des BD REP+, qui se voient modifier leurs missions spécifiques en cours d'année pour faire face au manque flagrant de remplaçants, concernent l'ensemble des collègues qui en sont impactés, que ce soit en REP+, en REP ou ailleurs.

Le SNUDI FO revendique à nouveau une dotation suffisante en moyen de remplacement et l'ouverture du nombre de postes nécessaires au concours, pour le recrutement de listes complémentaires et non de contractuels.

✿ Carte scolaire 2018

Les instances carte scolaire se sont tenues courant février. Nous y avons défendu tous nos dossiers et nos positions quant à la situation catastrophique de la prochaine rentrée scolaire.

Nous avons appris, en dehors de toutes instances carte scolaire, **la non prise en compte des classes de maître E dans le temps de décharge des directeurs.** C'est un acquis pour les Bouches du Rhône depuis de très nombreuses années. Une audience intersyndicale a été demandée pour le défendre et maintenir les temps de décharges des écoles concernées en l'état, même si le directeur change.

Nous avons eu aussi le calendrier avec les dates des instances carte scolaire.

Un GT remplacements et BD se tiendra le 17 mai. Suite à la réunion avec les BD REP+ du 4 avril, nous vous informerons des actions à venir et interviendrons aussi lors de ce GT.

Le dernier CTSD de l'année aura lieu le 1^{er} juillet et le CDEN le 6 juillet. Notre interprétation de ce calendrier est la suivante : ne voudrait-elle pas empêcher la mobilisation des collègues que l'administration ne s'y prendrait pas autrement ? Bien évidemment, nous ne nous laisserons pas bernier et défendrons tous nos dossiers, mobilisant enseignants et parents...

Informations pratiques

Et n'oubliez pas de nous adresser le double de vos demandes et/ou fiches de suivi (sur notre site)

Résultat des demandes de temps partiel : Réponses à partir du 16 avril. GT prévu le 18 avril, qui commencera à examiner les refus. La CAPD du 14 mai validera les demandes, nous pourrons encore intervenir sur les refus.

Mouvement : GT le 11 mai et CAPD le 14 mai, qui validera les affectations au mouvement phase principale. Mouvement complémentaire informatisé, les opérations du 7 juin au 5 juillet (CAPD, résultats officiels).

Inéat -exeat : Les dossiers devaient être adressés avant le 31 mars 2018. Les réponses aux demandes peuvent parvenir de fin juin à fin août.

Circulaire DIF (Droit Individuel à la Formation) : Enfin parue le 15 mars 2018. Elle couvre les demandes de l'année scolaire 2017/2018. Les demandes devaient être formulées pour le 23 mars. Groupe de travail en avril pour les étudier.